

DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Nombre de conseillers
en exercice14
présents9
votants12

L'an deux mil vingt-deux, le **HUIT SEPTEMBRE**
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} septembre 2022

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc PIERRISNARD Béatrice LE BOULER Cédric CHIRADE Brigitte HUGRON Dominique
BOMMÉ Jean-Paul MARTIN Yves RAIMBAUD Nelly RIOTTE Sandrine

ABSENTS EXCUSÉS : DUMARCHÉ Jérémy donne pouvoir à BOMMÉ Jean-Paul ; HAMON Sylvain donne pouvoir à LE BOULER Cédric ; GRIMAUD Sylvie donne pouvoir à RAIMBAUD Nelly

ABSENTS NON EXCUSÉS : DUTERTRE Thomas ; GUILLEMOT Tatiana

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MARTIN Yves

OBJET

48/2022

**CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LE CDG44 POUR UNE
PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT EN MATIERE DE GPEC**

Considérant les évolutions actuelles et à venir au niveau des services techniques et des services administratifs (départ en retraite du responsable des services techniques en 2023 et démission d'un agent aux services administratifs en août 2022), se pose la question des profils à recruter et de la nécessité ou non d'une nouvelle organisation.

Pour pouvoir mener une réflexion globale sur l'organisation de ces deux services, M. le Maire propose de se faire accompagner par le service « Transitions managériales et organisationnelles » du Centre de Gestion (CDG44) qui mène ce type de démarche.

Cet accompagnement se formalise par une convention de prestation de service.

La convention proposée prévoit 5,75 jours de travail sur septembre-octobre pour 3 910 € (soit un tarif de 680 € / jour) qui pourra être prolongée par un éventuel avenant au même tarif journalier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- DECIDE de Conclure avec le service « Transitions managériales et organisationnelles » du Centre de Gestion une convention de prestation de service pour un accompagnement en matière de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention pour un montant de 3 910 €
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout éventuel avenant qui s'avérerait nécessaire au tarif journalier de 680 €.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,
Jean-Marc LALLOUÉ

